

Séance du 10 mars 2020 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller municipal

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 21174 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2020 | p. 21174 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 21175 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 21175 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 21179 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|--|----------|
| 6) Outils digitaux, refonte du site web et développement d'une application mobile - Crédit de Fr. 120'000.00 (projet de délibération N° 2286) | p. 21182 |
| 7) Salle communale - Rénovation de la cuisine, des toilettes publiques et création d'un auvent - Crédit de Fr. 388'000.00 (projet de délibération N° 2289) | p. 21188 |
| 8) Circulation Rue des Bossons - Route de Loëx - Crédit de réalisation de Fr. 3'420'000.00 (projet de délibération N° 2287) | p. 21191 |
| 9) Mise en œuvre du plan directeur communal - Projet de modification des limites de zones et d'image directrice Onex-centre - Crédit de Fr. 82'000.00 (projet de délibération N° 2288) | p. 21195 |
| 10) Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu - Cautionnement d'un emprunt Fr. 81'040.00 (projet de délibération N° 2290) | p. 21200 |
| 11) Emplacements de jeux extérieurs - Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 36'000.00 (projet de délibération N° 2291) | p. 21203 |

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|---|----------|
| 12) Propositions individuelles et questions | p. 21205 |
|---|----------|

Présent-e-s : Mesdames DIOP, GUILLET, KELLER, MORANDI, RIME, VESELI, YUNUS EBENER, Conseillères municipales

Messieurs AMBORD, BURCKHARDT, DEROUETTE, ERATH, FORSELL, FUSCO, HAAB, IBRAIMI, LAPALUD, MARURI, MONTESSUIT, MOSCHELLA, OUEDRAOGO, PASCHE, PASQUIER, PRAT, QUKOVCI, STURCHIO, VAN LEEMPUT, VECERA, VOGLER Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame SCHMIDT MESSINA, Conseillère municipale

Absent-e-s : Messieurs MARÉCHAL, TAHIRI, Conseillers municipaux

Assistent à la séance : Mesdames Ruth BÄNZIGER, Maire et Carole-Anne KAST, Conseillère administrative, Monsieur François MUMENTHALER, Conseiller administratif

Le Président (PLR) : Bonsoir Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue pour notre séance ordinaire du Conseil municipal. Situation un peu particulière, vous suivez cette situation à travers les médias, à travers les sites d'informations concernant cette épidémie qui sévit à travers le monde.

Avant d'ouvrir cette séance du Conseil municipal, je ne peux que vous inciter à adopter les mesures qui sont préconisées par l'Office fédéral de la santé publique. En particulier d'éviter les poignées de mains et de garder les distances.

Il y a quelques sièges de libre si vous souhaitez vous décaler ou garder des sièges entre deux vous le pouvez, protéger celles qui sont plus à risque. Je ne peux que formuler, Mesdames et Messieurs, tous mes vœux, que cette épidémie se déroule rapidement et que vous puissiez garder toutes et tous une excellente santé durant ces événements particuliers.

Je salue la présence du Conseil administratif incorpore, de notre secrétaire générale adjointe, également la présence du public ou je reconnais d'anciens élus ou de futurs élus, aussi la présence de la presse.

Mesdames et Messieurs, je vous propose d'aborder notre ordre du jour avec son point numéro un.

Est excusée pour cette séance Madame Philippine SCHMIDT MESSINA.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (PLR) : Nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour, ceux qui sont pour l'ordre du jour, veuillez bien lever la main.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2020

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire sur le procès-verbal ?

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants).

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (PLR) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite QE/86 de Madame Nathalie KELLER et Monsieur Didier VAN LEEMPUT " Ligne d'eau dans la piscine municipale d'Onex"

4) Communications du Conseil administratif

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors, un certain nombre de communications. D'abord, vous avez tous reçu l'invitation pour une séance de commissions réunies concernant l'étude choix modal qui a été faite par l'EPFL.

Cette étude s'inscrit dans le cas d'une étude plus grande qui s'est fait au niveau du Grand Genève donc je ne peux qu'enjoindre toutes les personnes intéressées par la mobilité au-delà d'Onex et la manière dont cela impacte Onex par rapport au comportement des personnes.

Les potentielles personnes qui auraient aussi envie de résoudre certains problèmes de mobilité en tenant compte du comportement et des besoins des gens de venir à cette séance de commissions réunies.

Deuxième chose, vous connaissez tous certainement le cèdre emblématique à côté de notre Mairie, lorsque nous regardons en direction du Salève à gauche de la Mairie.

Ce cèdre a déjà eu, à plusieurs reprises, des coups de pouce, des interventions d'un certain montant pour lui permettre de survivre donc les dernières interventions datant d'environ 2010 lui ont effectivement donné un coup de jeune. Certaines parties sont bien vigoureuses, d'autres par contre, ont un peu de peine à supporter ces parties plus vigoureuses.

Tout cela pour vous dire que nous allons avoir un dépassement de Fr. 16'000.00 sur la ligne entretien des arbres du patrimoine arboré pour permettre de redonner un coup de revitalisation à ce cèdre qui va se traduire d'une part, à remanier le haubanage.

Il y a des haubans pour sécuriser le tronc et les branches et aussi évidemment élaguer certaines branches qui ont poussé de manière trop vigoureuse pour éviter qu'elles ne portent atteinte à certaines parties plus faibles de l'arbre.

Donc si vous voyez des travaux sur cet arbre emblématique ce n'est pas pour mettre fin à sa vie mais pour permettre, on l'espère, de prolonger encore d'une dizaine voir de plusieurs années.

Tant qu'il est là, je pense que régulièrement nous devons étudier son état et le cas échéant faire de nouveaux travaux pour lui permettre de vivre plus longtemps.

Ensuite, vous avez aussi reçu une invitation pour une concertation publique concernant le renforcement du plan climat cantonal, c'est prévu le mardi 7 avril à la Maison des associations.

Donc celles et ceux qui s'intéressent à la problématique du climat et qui souhaitent connaître un peu mieux où nous en sommes au niveau cantonal par rapport à ce plan climat et son renforcement.

Au vu des derniers événements et l'accélération de la problématique climatique mais aussi la meilleure prise en compte, le plan directeur climat est en train d'être vu.

Pour tous ceux que cela intéresse c'est de 12h à 17h30. Je suis bien consciente que ce n'est pas le meilleur des horaires pour la plupart d'entre nous. Nous pourrions envoyer quelqu'un pour assister à ce débat, bienvenu.

Egalement, le Président l'a dit en introduction, il est clair que votre commune est aussi concernée par le COVID-19, le coronavirus. Toutes les mesures ont été prises au niveau de l'administration pour sécuriser les collaborateurs, les informer, faire en sorte qu'ils puissent travailler dans des bonnes conditions et que l'interaction avec les habitants se passe au mieux.

Par ailleurs, même si toutes les informations, vous le savez, sont disponibles autant au niveau du site de la Confédération que sur les sites internet sur Canton, il est quand même bon pour les citoyens aussi de savoir que la commune est également là et souvent le citoyen s'adresse à la commune pour savoir ce qu'il faut faire donc effectivement les mesures en vigueur ont aussi été communiquées par le biais de notre site internet et du site Facebook.

En ce qui concerne la suite des mesures prises, je laisse Madame KAST vous donner plus d'informations ou si vous avez besoin d'information concernant plutôt ce qui a été entrepris au niveau bâtiments et écoles ce sera mon collègue, François MUMENTHALER, qui pourra vous en dire plus le cas échéant.

J'ai terminé Monsieur le Président, merci.

*Arrivée de Madame Fatima RIME à 19h05
Arrivée de Monsieur David MOSCHELLA à 19h05*

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, je vais vous donner quelques informations par rapport aux décisions communales liées au COVID-19.

La politique que nous avons adoptée et qui est actualisée presque de jour en jour, à ce jour est la suivante. Les activités aînés qui se déroulent en intérieur sont annulées ou reportées lorsqu'elles peuvent l'être.

Cela concerne plus particulièrement l'excursion prévue au mois d'avril, nous avons considéré que les cars représentaient vis-à-vis de ce public, qui doit prendre des précautions particulières, une source de risque trop importante et nous avons décidé d'annuler l'excursion du mois d'avril.

Nous avons également décidé d'annuler le club de midi du mois d'avril, donc le repas qui se déroule une fois par mois, le premier mercredi du mois au restaurant scolaire des Bossons.

Ces activités étant récurrentes, elles ne pourront pas être reportées à une date ultérieure, elles sont simplement annulées. Les activités qui étaient prévues et notamment, cela me fait le lien avec votre agenda, une exposition santé à la salle du manège le 19 mars est également annulée.

Les activités qui peuvent être reportées seront reportées à une date ultérieure. Celles qui ont lieu après, je dirais le 15 avril, sont encore sujettes à décision ultérieure. Nous avons uniquement pris les décisions pour les activités qui étaient déjà agendées à proche terme.

Egalement, nous avons décidé de maintenir le casse-croûte, puisque ce n'est pas une activité uniquement destinée aux seniors. Néanmoins, les précautions d'usage s'appliquent et parmi celles-ci, qui me semblent être importantes de vous rappeler puisque vous pouvez aussi être à l'occasion organisateur de manifestation, est que la traçabilité des personnes qui participent à des manifestations ou des événements collectifs à l'intérieur, surtout, doivent être assurées.

Il y a lieu de faire tourner des listes de présence et de prendre les coordonnées des personnes présentes lors de ces événements, donc le casse-croûte est maintenu avec cette précaution qui sera la question de l'identification des personnes présentes et de leurs coordonnées pour que nous puissions les rappeler en cas de pépin.

Les autres activités seniors individuelles ne sont pas annulées, des entretiens, etc. Mais tout ce qui est le tourisme pédestre qui aurait dû avoir lieu aujourd'hui, mais comme il pleuvait a été annulée, mais pour des raisons de pluie, a priori le tourisme pédestre se déroule en extérieur et réunissant des personnes qui se sentent assez bien pour aller marcher quelques heures n'est pas annulé mais nous verrons pour celui d'avril en fonction des circonstances sanitaires globales et des précautions qui sont également données globalement.

Je laisserais mon collègue, François MUMENTHALER, vous informer pour ce qui est de l'offre culturelle communale.

J'en profite aussi pour vous rappeler, parce que certains m'ont informée avoir loué des salles à la maison Onésienne, que lorsque vous louez une salle à la maison Onésienne vous êtes l'organisateur de la réunion et qu'il vous appartient de faire tourner la liste de présence et de rappeler les précautions d'usages.

Nous proposons de laisser la liste de présence à l'administration de la maison Onésienne qui la conservera quinze jours avant de la détruire s'il n'y a pas de problème le temps d'incubation étant inférieur, nous pourrions détruire ces listes de présence évidemment.

Nous allons aussi, et là aussi je crois que Monsieur MUMENTHALER vous en dira plus, préconiser aux seniors de ne pas fréquenter la piscine et à cet égard, nous allons préconiser à l'organisateur d'annuler l'aquagym seniors ainsi que les cours de gym seniors qui sont spécifiquement destinés à un public qui doit se protéger plus particulièrement.

Pour le surplus, les activités extérieures et qui ne s'adressent pas à un public seniors spécifiquement sont maintenues en l'état des choses mais, comme je vous le dis, ce sont des informations qui nous parviennent tous les jours et nous pouvons être amenés à

revoir ces informations chaque jour et nous ne pouvons qu'inviter les personnes qui aimeraient savoir si un événement est maintenu ou pas de contacter l'organisateur pour savoir.

Voici mes communications, pour ce qui est des mesures sanitaires globales et plus particulièrement vis-à-vis du public seniors. Merci.

M. MUMENTHALER : Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, vous constaterez qu'effectivement les trois membres du Conseil administratif sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans ce problème de virus.

Au niveau des spectacles onésiens, ce que je peux vous dire c'est que le spectacle du 12 donc après-demain est maintenu, nous avons fait une évaluation d'une part avec les artistes qui n'ont pas été du tout dans une région qui risquerait quoi que ce soit et vont le lendemain à Fribourg qui a décidé de ne pas annuler non plus. Donc la présentation du 12, à ce jour, est maintenue.

Evidemment nous suivons les informations quasiment heure par heure, s'il devait il y avoir un changement, bien sûr nous le communiquerons. Nous prenons un certain nombre de mesures, nous devons relever l'identité de toutes les personnes qui viennent.

Celles qui ont acheté un billet nous les avons, les autres devront indiquer leurs noms sur le dos ou remplir un formulaire de manière à ce que s'il se passe quelque chose nous puissions retracer les personnes qui étaient là. Nous suivons simplement les directives qui sont données par l'état.

Les autres spectacles, nous déciderons jour après jour, le prochain spectacle est la machine de turing que nous produisons avec la Migros et nous attendons vendredi pour savoir si la situation a évolué tel qu'il faut annuler ce spectacle ou pas.

Ensuite, la piscine effectivement, Madame KAST vous en a parlé, comme vous pouvez le lire les personnes à risque sont les personnes de plus de 65 ans qui en plus ont des problèmes d'hypertension, cardiaque etc. ou des personnes qui sont généralement en mauvaise santé.

Nous allons faire un avis, que nous recommandons, nous n'allons pas interdire à ces gens de venir à la piscine mais de recommander aux personnes âgées et aux personnes à risque qui sont clairement décrites dans les directives, de ne pas venir à la piscine mais c'est une décision qui leur appartient.

C'est à eux de décider s'ils souhaitent prendre le risque ou pas. D'après l'information que nous avons, il n'y a pas de risque de surcontamination quand nous sommes dans la piscine.

Pour les bâtiments de la commune, nous avons effectivement pris des mesures partout nous avons mis des distributeurs de savon désinfectant et pour les écoles nous suivons exactement les recommandations du DIP et des directeurs des établissements publics.

La dernière mesure qui a été prise, qui est déjà en œuvre, est de retirer tous les linges, vous savez que dans chaque classe il y a un lavabo ou il y avait des linges pour s'essuyer, nous les avons retirés et avons mis des serviettes en papier.

Evidemment, nous devons en catastrophe commander des récipients pour mettre ces serviettes en papier avec des poubelles qui ferment, équiper des gants pour vider les poubelles.

Ce sont toutes des mesures qui sont prises et que nous prenons au fur et à mesure que le DIP nous donne des indications. Nous essayons de faire tout ce qu'il faut pour éviter la propagation.

Ensuite quelque chose de plus joyeux, vous avez certainement lu dans la presse que le Conseil d'Etat avait accepté la proposition de nommer la petite place à l'entrée du Vieux-Village, Place Monique BAUER-LAGIER.

Je vous avais dit que quand nous avons voté la résolution que nous étions en concurrence avec Meyrin et finalement le Conseil d'Etat a été d'accord d'attribuer cette place à Onex étant donné l'importance du rôle qu'elle a joué et que c'est une famille onésienne.

L'inauguration de cette plaque aura lieu le 7 avril, avant la séance du Conseil municipal à 18h directement sur place. Vous recevrez prochainement une invitation, l'inauguration sera suivie de quelques petits discours et d'une petite agape. Prenez en note mais vous allez recevoir une invitation.

Voilà j'en ai terminé avec mes communications. Merci.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un demande la parole ? (Silence)
Non, personne ne demande la parole.

M. HAAB (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je reviens quand même vite à ces problématiques du virus surtout au niveau des cuisines et également au niveau des écoles.

Pour moi, je pense que c'est très important d'afficher les consignes à l'entrée des écoles pour les enfants et aussi pour les parents qui viennent les chercher.

Deuxièmement, j'aimerais aussi savoir comment je dois me comporter vis-à-vis des personnes, des commissaires qui ont quand même un certain âge, pour l'instant nous avons pris des précautions mais j'attends quand même un peu les réactions de la commune. Merci.

M. MUMENTHALER : Merci, Monsieur HAAB. C'est bien de relever cette problématique. Effectivement, les commissaires des cuisines scolaires que je connais bien sont toutes des personnes dans la catégorie des personnes à risque vu qu'elles ont toutes plus de 65 ans.

Elles sont avec des enfants qui peuvent être porteurs du virus sans en avoir aucun symptôme et la prudence élémentaire voudrait que les commissaires ne fréquentent pas les cuisines scolaires.

En tant que Vice Président des cuisines scolaires, c'est une décision que vous pouvez prendre mais si vous voulez une recommandation de la commune, vous pouvez vous baser sur la décision que nous avons prise pour la piscine ou nous recommandons aux personnes de plus de 65 ans de ne pas participer donc ces personnes à risque ne représentent pas de danger pour les enfants mais ce sont les enfants qui représentent des dangers pour ces personnes.

Je pense que la décision vous appartient mais nous ne pouvons pas vous interdire d'interdire aux commissaires de venir mais je pense qu'effectivement les commissaires sont des personnes à risque qui devraient être éloignées des enfants dans des endroits confinés comme les cuisines scolaires.

M. HAAB (PLR) : Je n'ouvre pas la discussion, simplement je pense qu'ici la rigueur veut qu'à un moment donné nous devons être proactifs et je suis très étonné d'apprendre cela ce soir.

A mon avis, nous pouvons quand même nous informer en amont en disant que nous avons pris telle et telle précaution. J'ai aussi cherché des informations mais je trouve ici que la collaboration est un élément primordial pour maîtriser cette situation. Merci.

M. MUMENTHALER : Vous avez tout à fait raison Monsieur HAAB. La collaboration est extrêmement importante et nous devons vous communiquer les informations dès que nous les connaissons.

La décision que nous avons prise par rapport aux aînés, notamment aux personnes à risque, nous l'avons prise sur la base des informations qui nous ont été communiquées aujourd'hui à 16h.

Je crois que vous informer de cette situation, notamment par rapport aux personnes à risque, en vous la donnant à 19h30 je pense que c'est difficile de faire mieux. Vous secouez la tête, vous n'êtes pas d'accord mais je pense que nous nous faisons notre travail, nous sommes conscients des problèmes et je vous remercie d'avoir soulevé ce problème des commissaires comme cela vous avez clairement la réponse du Conseil administratif.

Madame KAST voulez-vous rajouter quelque chose?.

Mme KAST : Oui, je voulais juste préciser parce que la question de Monsieur HAAB me donne l'occasion de le faire, qu'effectivement nous suivons scrupuleusement les prescriptions cantonales, à cet égard, il n'y a pas d'annulation des activités scolaires.

Il y a évidemment des précautions d'hygiène qui sont la responsabilité du DIP vis-à-vis des enfants, qu'il y a de l'affichage dans les bâtiments publics et les entités sont maître de leur décision.

Nous ne pouvons pas ni légalement ni moralement faire autre chose que relayer les recommandations cantonales et nous ne pouvons pas prendre la décision à la place d'une entité.

Par contre, où nous sommes évidemment ouverts à la collaboration est que si vous vous trouvez en déficit de bénévoles pour une prestation, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, qui est une responsabilité communale qui est déléguée à une association, nous chercherons avec vous des moyens de palier cette situation dans les meilleurs délais qui sont possibles.

Je pense que le personnel du GIAP comprendra très bien que si tout d'un coup nous nous retrouvons avec zéro bénévole un jour, il faudra que tout le monde donne un peu du sien pour faire face à la situation comme nous devons le faire dans d'autres domaines d'ailleurs.

Il est évident que le but est de maintenir la prestation, si vos bénévoles considèrent qu'ils sont à risque parce qu'il y a la question de l'âge, nous le savons tous, mais il y a aussi des facteurs de santé qui peuvent concerner de manière plus ou moins aiguë des personnes de cet âge ou des personnes plus jeunes.

Nous restons évidemment à votre entière disposition pour faire face avec vous dans les délais les plus raisonnables de manière à pouvoir assurer la prestation.

C'est pour nous une prestation qui n'est pas reportable qui tant que les écoles sont ouvertes doit avoir lieu et nous ferons ce qui est possible quitte à déléguer du personnel communal pour aller servir entre midi et deux parce que nous n'avons pas d'autre solution, en tout cas à 24h.

A une semaine, deux semaines, nous trouverons d'autres solutions. Ce n'est évidemment pas valable pour d'autres prestations et c'est pour cela que je profite de l'occasion.

Une association qui organise quelque chose qui n'est pas une tâche de service public, toute louable qu'elle soit, ne pourra pas obtenir le même soutien si elle décide d'annuler, c'est sa responsabilité.

La commune ne pourra pas pallier à son manque de bénévoles pour quelque chose de plus festif et qui n'est pas une tâche de service public communal, comme l'est les cuisines scolaires.

A cet égard, un point que j'aimerais quand même préciser que nous avons oublié de dire. Par rapport aux choses qui nous incombent et que nous prenons la responsabilité d'annuler, il est évident, notamment par exemple le club de midi, que le senior qui aurait déjà pris son ticket à l'avance ou pour l'excursion, je ne crois pas que ce soit le cas parce que nous avons du temps, pourra se faire rembourser cette prestation ou l'utiliser pour une fois ultérieure.

Il ne faut pas que la question de l'argent devienne quelque chose qui empêcherait d'avoir un bon comportement de prudence par rapport à cela. Je crois d'ailleurs que c'est également ce que pratique les spectacles onésiens pour les personnes qui renonceraient à aller voir le spectacle, sauf erreur François, (Monsieur MUMENTHALER confirme), que nous aurions décidé de maintenir, peuvent se faire rembourser ou reporter si possible.

Ce n'est pas possible pour les spectacles onésiens mais pour des événements qui seront reportés, le ticket reste valable pour le report ou peut être remboursé. Je tenais quand

même à préciser ce point mais évidemment pour tout ce qui est plus festif, nous n'aurons pas forcément les mêmes moyens à mettre à disposition que par rapport à une tâche qui est nécessaire tant que l'école est ouverte, ce qui est le cas actuellement.

6) Outils digitaux, refonte du site web et développement d'une application mobile - Crédit de Fr. 120'000.00 (projet de délibération N° 2286)

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
(Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur MUMENTHALER, pour qu'il nous présente le projet.

M. MUMENTHALER : Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, lors de la précédente séance de commission, nous vous avons déjà largement présenté la stratégie de communication de la Ville d'Onex telle que nous l'envisageons, notamment en renforçant les outils digitaux.

Comme vous le savez, le premier élément principal est le site web de la commune qui a été conçu, réalisé il y a plus de dix ou douze ans je pense, qui évidemment ne correspond plus du tout au standard actuel.

Son principal défaut est qu'il a un nombre multiple de pages qui ne sont jamais utilisées sauf par les employés de la commune, il ne sert pas à grand-chose et il n'est pas, dans ce que l'on appelle dans le jargon technique, responsive.

C'est-à-dire que pour que l'on puisse le consulter normalement, il faut un écran minimum de 20 pouces sur un PC de bureau traditionnel alors que nous savons, qu'aujourd'hui, la plupart des internautes consultent les sites internet à travers leurs téléphones mobiles ou leurs tablettes.

Il est nécessaire de renouveler complètement ce site, évidemment derrière un site, il y a ce que l'on appelle un CMS, un logiciel qui permet de gérer le contenu. Le CMS utilisé actuellement est d'une ancienne génération, très compliquée à mettre en œuvre et souvent pour faire de simples mises à jour nous devons avoir recours à des spécialistes.

Ce crédit prévoit d'une part de pouvoir refaire le site de la Ville d'Onex, ce que j'appellerais le site institutionnel, qui est là pour valoriser les prestations et les activités de la commune.

A contrario, il y a également le site des spectacles onésiens qui lui a un objectif totalement différent, si le site de la Ville d'Onex est un site institutionnel, le site des spectacles est un site de vente. Le but est de vendre des billets, des spectacles.

La conception du site, même si elle sera basée sur le même CMS qui permet de partager les compétences, ce seront deux sites bien distincts qui auront des liens les uns par rapport à l'autre. Donc tous ces deux sites seront totalement « responsive ».

Le premier, le site institutionnel, nous l'avons estimé d'après les différents contacts que nous avons eus avec des éditeurs de ce type de produit de Fr. 50'000.00 et le site des spectacles onésiens de Fr. 30'000.00.

Ensuite la deuxième étape, nous nous rendons compte qu'aujourd'hui les utilisateurs, les habitants, les citoyens ne veulent plus aller sur le site internet pour trouver des informations, ils veulent aussi avoir une alerte sur leur portable.

Donc l'idée est de développer une application, aussi bien pour iPhone que pour Android, où nous pourrions communiquer et interagir directement avec le citoyen que ce soit pour les déchets et pour les différents éléments.

Les habitants pourront s'inscrire à un fil d'information et au fur et à mesure que nous avons de l'information à donner nous pouvons la diffuser directement. Ce sera une transmission beaucoup plus interactive et dynamique avec le citoyen.

Bien entendu, nous veillerons aussi à ce qu'un certain nombre de prestations nécessitent une identification forte, nous avons besoin de savoir qui est derrière le PC.

Bien sûr, nous allons utiliser les systèmes d'authentification qui sont déjà développés par l'Etat de Genève et sont utilisés pour le parascolaire, le GIAP, vous savez que les parents peuvent s'inscrire directement sur internet ou même avec leur portable et peuvent utiliser l'identifiant E-démarches que gère l'Etat de Genève.

Donc l'idée est aussi de simplifier la vie des utilisateurs, de nos citoyens à travers ces nouveaux outils. C'est un gros travail, nous aimerions que le crédit soit voté soit ce soir, soit le 19 mai. Ensuite nous allons finaliser dans le détail le cahier des charges, la conception et la mise en production est prévue en 2021.

Si nous voulons que les onésiens utilisent l'application, il faudra communiquer à ce sujet. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce projet, qui je pense pourrait améliorer la communication de la Ville d'Onex, extrêmement importante.

Mme YUNUS EBENER (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je me rappelle très bien de cette commission où le site et les changements qui allaient être procédés nous ont été présentés et c'était tout à fait convainquant.

Le groupe des Verts trouve que c'est parfait de valoriser la communication entre la Mairie et la population onésienne en modifiant les deux sites et aussi cette application mobile qui va être une plateforme interactive.

Donc nous, nous proposons de voter sur le siège. Merci Monsieur le Président.

M. VECERA (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG va voter aussi sur le siège pour Onex 3.0.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Je me rappelle très bien, il y a dix ans qu'avec Monsieur MUMENTHALER, nous avons fait les premières esquisses pour le cahier des charges pour le premier site.

Je suis content qu'il soit encore là pour pouvoir suivre ce nouveau parce qu'en dix ans la communication a bien changé mais je pense que les petits problèmes de CMS, entre autres, il les a bien en tête, de savoir qui peut modifier les données etc. ce qui est très difficile, qui n'est pas facile à voir dans une Ville comme Onex, comme il y a beaucoup de monde.

Donc je suis tout à fait content qu'il puisse être attentif à tous ces points, ça me fait plaisir qu'il soit encore là pour faire ce choix.

Je trouve que le CMS est très important qu'il soit dynamique, je pense que l'application est un gros plus, que le côté dynamique, l'authentification est en plus. Maintenant, je demanderais juste de faire attention sur beaucoup de site étatique au moment où nous avons remis en place les choses, nous avons perdu beaucoup les numéros de téléphone, les emails, etc. et la personne qui cherche certaines informations est perdue.

Donc j'aimerais qu'il y ait au moins un email ou un numéro de téléphone que nous puissions avoir, que ce soit celui de la Mairie @info... que la personne ne soit pas perdue en disant quelque chose et qu'en face nous puissions lui répondre.

Un site internet fonctionne pour 90% des personnes mais s'il y a un petit pourcentage qui ne s'y retrouve pas et qui ne voit pas, que nous puissions l'orienter vers un email qui puisse poser sa question facilement ou un formulaire mais que ce soit assez facile.

Souvent j'ai vu cela avec beaucoup de site étatique, nous allons d'un côté à l'autre et nous n'avons pas l'information et nous nous retrouvons piégé donc juste faire attention à cela.

Sinon le groupe Socialiste votera sur le siège, merci.

M. OUEDRAOGO (PDC) : Merci, Monsieur le Président. Cette réalisation permettra de moderniser le site et de simplifier l'accès aux informations, notamment de s'inscrire et de recevoir une information précise automatiquement.

Donc cette refonte importante qui est devisée à Fr. 120'000.00 est une somme qui est dans la norme pour cette qualité de travail. Donc pour toutes ces raisons, le PDC va soutenir sur le siège ce projet.

M. FORSELL (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR souhaiterait renvoyer en commission ce sujet, notamment sur le fait que nous aimerions avoir des détails ou des informations sur les prestataires qui ont été choisis et nous trouvons le montant relativement cher.

Sauf erreur, le remaniement de ce site avait déjà été budgété en 2017 pour Fr. 80'000.00 et je crois qu'il a été aussi budgété en 2020 à Fr. 100'000.00 donc pour quelle raison il y a une différence où l'on passe à Fr. 120'000.00.

Ce sont des questions que nous voudrions pouvoir débattre en commission finance, donc je vous remercie.

M. DEROUETTE (Indépend.) : Merci, Monsieur le Président. J'allais m'exprimer mais finalement nous avons fait une demande de renvoi en commission donc je m'exprimerai après.

Vu ce que je viens d'entendre, finalement, je vais aussi demander le renvoi en commission. Merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Je vois que le cahier des charges et appels d'offres sont fait en 2020 donc nous ne pouvons pas choisir le prestataire c'est un travail qui est fait par la Mairie, ce n'est pas au Conseil municipal de le faire donc je ne vois pas ce que nous allons apprendre.

Le site en lui-même est bien décrit, il y a tout, je ne vois pas forcément ce que nous allons voir en commission. Je ne suis pas contre un renvoi en commission mais je me demande qu'est-ce que nous allons apprendre de plus qu'il y a déjà.

Un site internet nous voyons à peu près ce que c'est, les prix correspondent au marché comme Monsieur OUEDRAOGO l'a dit avant. Pour moi, nous n'apprenons rien de plus et si c'est pour rien apprendre de plus, je ne suis pas d'accord de dépenser des deniers de la Mairie pour rien. Merci

Mme YUNUS EBENER (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je rejoins entièrement ce qui vient d'être dit, en effet, comme je l'ai dit précédemment lors de cette commission les explications que nous avons eues étaient très complètes et satisfaisantes et le groupe des Verts estiment aussi que ce n'est pas forcément utile d'aller en commission. Merci.

Mme KELLER (Indépendant) : Merci, Monsieur le Président. Je soutiens aussi le renvoi en commission par le fait que les montants augmentent quand même de manière assez importante.

Je n'aime pas non plus la dépense des deniers de la commune mais de Fr. 80'000.00 à Fr. 120'000.00 c'est beaucoup comme augmentation, un tiers et je trouve assez normal que l'on soit mis au courant sur ce que représente cette augmentation, pourquoi, quelle est la plus-value pour un prix comme cela. Cela ne me paraît pas complètement fou. Merci.

M. HAAB (PLR) : Merci, Monsieur le Président. J'ajoute uniquement deux ou trois points, c'est-à-dire qu'il faut quand même aussi voir avec Fr. 120'000.00 d'investissement s'il y a des économies derrière au niveau des forces de travail.

Combien de force de travail vous avez besoin pour gérer le nouveau site et comment vous allez vous organiser ? C'est tout un concept qui, à mon avis, est quand même nécessaire de connaître d'un peu plus près. C'est pour cela que nous avons demandé le renvoi en commission.

M. MUMENTHALER : Tout d'abord, j'aimerais rassurer Monsieur LAPALUD effectivement dans le site, nous maintenons l'idée d'un annuaire il ne s'agit pas de supprimer simplement et bêtement des pages. Evidemment, nous prendrons en compte les nouvelles règles de navigation pour simplifier la navigation de l'utilisateur.

Effectivement, le choix du mandataire est la compétence du Conseil administratif, bien sûr nous demandons des offres concurrentielles, nous n'attribuons pas cela à la tête du client.

Quant aux coûts évidemment, ce n'est pas sorti du chapeau du fantasma du Conseil administratif ou de la responsable de la communication, nous avons décrit ce que nous souhaitions, nous avons contacté des entreprises.

Nous avons une enveloppe aujourd'hui de Fr. 120'000.00 et je crois que la grande différence avec ce que nous faisons avant où nous avions qu'un site internet, le coût supplémentaire est celui de cette application qui coûte d'après tout ce que nous avons vu, notamment celle de la Ville de Genève pour les déchets, tous les chiffres que nous avons vus, pour les sites pour des communes pour ces applications IOS et Android coûtent entre Fr. 40'000.00 et Fr. 50'000.00.

Nous nous l'avons devisé à Fr. 40'000.00 donc nous sommes dans la fourchette basse des prix de ces éléments. Je pense qu'en commission je ne pourrais pas vous dire beaucoup plus quant à l'organisation, vous savez très bien que vous avez accepté un 0,2 postes en plus pour la communication et pour nous il n'est pas question d'augmenter les effectifs mais ces outils nous permettront d'être plus efficaces, d'avoir moindre coût notamment pour des mises à jour qui pourront être faites en interne.

Le but n'est pas de charger, de faire des outils numériques qui entraîneraient des augmentations de charge de personnel. Ce serait complètement stupide de faire cela donc ce que je peux vous dire est que l'équipe de communication que nous avons aujourd'hui pourra maîtriser ces outils et si nous voulons qu'elle soit efficace, elle a besoin de ces outils donc je vous remercie de la confiance que vous faites à votre Conseil administratif en votant ce projet sur le siège.

Le Président (PLR) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération N° 2286.

Ceux qui sont pour le renvoi en commission du projet de délibération N° 2286 votent +, vert, ceux qui s'abstiennent, 0, bleu, ceux qui sont contre -, rouge. Le vote est lancé.

Le renvoi en commission des Finances et informatique est refusé par 20 non et 7 oui (27 votants).

M. DEROUETTE (Indépend.) : Merci, Monsieur le Président. Juste nous avons eu deux informations contradictoires et je voulais être sûr d'avoir la bonne information.

A l'heure actuelle, aucun mandant n'a été décidé et le cahier des charges reste encore à venir ou à faire, est-ce que c'est juste ? Si l'on peut juste me répondre à ces deux questions pour que je puisse voter en âme et conscience. Merci.

M. MUMENTHALER : Je vous confirme que le cahier des charges définitif est en cours de rédaction, d'ailleurs vous pouvez le trouver à l'exposé des motifs à la page 4, cahier des charges et appels d'offres à faire pour cette année.

Qui dit appel d'offres est que le mandat n'est pas encore attribué et nous le ferons sur la base des appels d'offres et si vous connaissez des entreprises onésiennes qui sont spécialisées dans ce domaine, nous leur demanderons une offre et les mettrons en concurrence comme cela se fait habituellement.

Vous savez que nous ne sommes pas dans le domaine des marchés publics vu le montant, c'est ce que nous appelons du gré à gré mais les règles que se fixe la commune est de demander systématiquement au minimum trois offres.

J'espère avoir répondu à votre question.

M. FORSELL (PLR) : Monsieur MUMENTHALER vous dites que c'est sur la commune d'Onex que vous demandez les offres en priorité ou bien ?

M. MUMENTHALER : Merci Monsieur FORSELL pour votre question, vous savez que si l'on limitait strictement les offres sur Onex nous pourrions probablement nous le reprocher.

Par contre si nous avons des entreprises onésiennes qui sont capables de faire ce travail, qui répondent à des offres concurrentielles, qui ont des compétences, nous examinerons leurs offres avec bienveillance comme nous le faisons avec les autres offres.

Mais nous devons tenir compte de la qualité de l'offre, du prix offert etc. ce n'est pas simplement de faire des comparaisons et nous nous assurons surtout que l'offre proposée par le mandataire corresponde à nos besoins.

Le Président (PLR) : Je pense que le débat est épuisé, la parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2286.

Je sou mets le projet de délibération N° 2286 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. (Lecture).

Ceux qui sont pour le projet de délibération N° 2286 votent +, vert, ceux qui s'abstiennent, 0, bleu, ceux qui sont contre -, rouge. Le vote est lancé.

Le projet de délibération N° 2286 est approuvé par 22 oui et 5 abstentions (27 votants).

Délibération N° 2286 dont la teneur est la suivante :

« Vu les missions du secteur communication, soit informer la population, promouvoir les prestations et valoriser l'image de la Ville d'Onex

Vu la stratégie de communication de la Ville d'Onex qui vise à équilibrer les outils traditionnels et les outils numériques afin de mener une communication efficiente et d'atteindre ses publics

Vu la présentation de cette stratégie de communication du 16 septembre 2019 en commission culture, communication et loisirs (CCL)

Vu que le site web actuel est obsolète, tant au niveau de son fonctionnement que de ses outils de mise à jour, et qu'il n'est pas responsive (site offrant une expérience de lecture et de navigation optimales quelle que soit la gamme d'appareil utilisée)

Vu que la Ville d'Onex a signé la Charte des valeurs du numérique des villes genevoises en 2019 qui préconise des outils numériques orientés usagers, inclusifs, écologiques et sûrs

Vu que les outils de communication digitale peuvent améliorer le lien entre l'Administration et la population et simplifier l'accès au service public

Vu l'évaluation des coûts dûment menée

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

Par 22 oui et 5 abstentions sur 28 Conseillers municipaux présents

1. *D'acquérir et de mettre en œuvre des outils digitaux pour la ville d'Onex - refonte site Web et application mobile*
1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 120'000.00 destiné à ces réalisations*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
3. *D'amortir la dépense au moyen de 4 annuités dès la première utilisation estimée à 2021*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 120'000.00 afin de permettre l'exécution de ce projet.»*

* * *

7) Salle communale - Rénovation de la cuisine, des toilettes publiques et création d'un auvent - Crédit de Fr. 388'000.00 (projet de délibération N° 2289)

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
(Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur MUMENTHALER, pour qu'il nous présente le projet.

M. MUMENTHALER : Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, il y a une année à la même époque, je vous présentais un crédit d'investissement pour refaire l'entrée et la billetterie.

C'est l'occasion de vous dire que les travaux que nous estimions nécessaires à la salle communale suite à l'étude stratus pour la maintenir à un niveau d'entretien optimal se dérouleraient en trois étapes.

La première était l'entrée et la billetterie, la deuxième était essentiellement le sous-sol des travaux de carrelage etc. et la troisième étape, pour laquelle nous vous fournirons un projet dans une année ou mes successeurs concernaient les problèmes d'évacuation des fumées.

La présente demande de crédit concerne essentiellement le sous-sol, la cuisine etc. vous avez visité l'année passée tous ces locaux, vous avez pu constater la vétusté de tous les carrelages, des toilettes etc. et évidemment nous avons chiffré tout cela.

Dans l'exposé des motifs, vous avez la description assez détaillée de tout ce qui va être fait et si vous souhaitez nous pouvons aller en commission, cependant il me semble que la visite que vous aviez faite et la description des travaux sont assez précis mais comme je vous le dis, si vous voulez aller en commission des bâtiments il n'y a pas de problème. Je reste bien entendu à votre disposition.

M. HAAB (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes bien conscients que ces travaux deviennent une nécessité et sont également indispensables pour assurer la continuité des spectacles onésiens dans des conditions acceptables.

Mais, ne sommes-nous pas en train de traiter les rénovations de la salle communale par saucissonnage au lieu de se demander ce que la commune a besoin à moyen et long terme.

En 2019, nous avons voté un crédit de Fr. 330'000.00 pour la rénovation de l'entrée et de la billetterie, il y a un mois, nous avons voté un crédit pour des bennes enterrées juste derrière pour Fr. 170'000.00, aujourd'hui vous demandez un crédit de Fr. 388'000.00 pour la rénovation de la cuisine et des toilettes publiques.

Un montant qui dépasse le budget estimé lors de l'analyse stratus qui a été fixée à Fr. 300'000.00. Le PLR reconnaît la nécessité mais souhaite d'avantage de précisions pour ces raisons, nous demandons formellement le renvoi en commission. Merci.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Il me semble que dans le rapport c'était spécifié que les interventions étaient prévues étape par étape donc nous comprenons pourquoi cela est fait année par année.

Nous sommes aussi favorables à un renvoi en commission parce que nous pensons que le nombre de toilette est insuffisant que nous pourrions repenser le nombre ou la mixité des toilettes.

Eventuellement aussi repenser l'entrée qui présente un goulet d'étranglement quand les visiteurs viennent donc nous sommes favorables à un report en commission. Merci beaucoup.

M. MOSCHELLA (Indépend.) : Merci, Monsieur le Président. Je vais rejoindre aussi Monsieur HAAB, j'aimerais bien que ce projet aille en commission, j'ai de la peine à comprendre aussi le saucissonnage, pourquoi nous n'avons pas un projet global et j'aimerais bien voir cela apparaître dans le rapport s'il vous plaît.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Nous allons aussi être d'accord pour le renvoi en commission, nous voyons aussi la vétusté des toilettes.

De plus en plus les toilettes sont un peu closes hommes et femmes pourquoi pas mettre des lavabos dedans pourquoi pas derrière le bar, qui fait un étranglement justement, pourquoi pas en discuter.

Nous nous intéressons aussi comme a dit Monsieur HAAB aux bennes enterrées donc derrière nous allons mettre un auvent, quelles sont les implications. Est-ce que ces travaux peuvent être faits en même temps etc.

Je pense que ce serait bien et aussi pour voir le saucissonnage d'aller en commission et d'être éclairés pour tous les travaux actuels, les futurs travaux etc. comment voir tout cela et que nous puissions avoir une vision à long terme cela serait intéressant.

Egalement, si nous avons les sous depuis longtemps nous ferions une belle salle toute nouvelle mais nous savons très bien que nous ne pouvons pas donc je pense que le saucissonnage vient de là mais sinon autant aller en parler en commission pour être au clair sur le sujet. Merci.

M. VECERA (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG va aussi demander le renvoi en commission.

M. MUMENTHALER : Merci, Monsieur le Président. Le terme saucissonnage me déplaît même s'il vous plaît beaucoup mais ce n'est pas la réalité, l'étude stratus pour l'ensemble des bâtiments a clairement démontré qu'il fallait faire un entretien régulier de tous les éléments en fonction de la durée de vie des éléments.

Nous vous avons aussi dit à plusieurs reprises que nous ne pouvions pas aujourd'hui planifier le renouvellement de la salle communale nous n'en avons tout simplement pas les moyens.

Si vous vous souvenez, l'entretien et la rénovation de notre parc sans reconstruire complètement la salle communale est de 75 millions qu'il faudra ventiler sur 20 à 25 ans.

Nous ne pouvons pas dans les dix prochaines années investir 25 millions pour une salle communale, je rêve d'une nouvelle salle communale avec un parking souterrain pour enterrer des bagnoles, requalifier tout l'espace de la grange Apothéloz, ce serait un projet magnifique mais aujourd'hui nous n'avons pas les moyens.

Si nous voulons continuer à avoir une salle communale qui soit accueillante, propre, décente, il faut faire des travaux en les "sauceonnant", si ce terme vous plaît, de manière à ce qu'on puisse faire les travaux durant les deux mois d'été.

Je préfère chiffrer les travaux séquence par séquence plutôt que vous faire un plan sur 15 ans qui serait complètement ridicule. Monsieur HAAB si vous dites que le stratus disait Fr. 300'000.000 et que nous avons Fr. 330'000.00 je pense que les gens de stratus ont fait une bonne évaluation.

Il n'y a pas de problème pour renvoyer en commission, c'est une commission réservée qui aura lieu le 19 mars à 18h30. Merci pour votre attention.

Le Président (PLR) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération N° 2289.

Ceux qui sont pour le renvoi en commission du projet de délibération N° 2289 votent +, vert, ceux qui s'abstiennent, 0, bleu, ceux qui sont contre -, rouge. Le vote est lancé.

Le projet de délibération N° 2289 est renvoyé en commission Bâtiments par 23 oui et 3 abstentions, une personne n'ayant pas voté (27 votants).

M. MUMENTHALER : Oui, Monsieur Tobias BURCKHARDT vous avez parlé de toilettes supplémentaires, d'entrée, je pense que vous parlez du bar.

Effectivement l'entrée du bar est des fois un peu compliquée, j'ai pris note et nous allons préparer pour la commission pour essayer de voir comment nous pourrions prendre en compte votre souhait et voir si des toilettes supplémentaires s'imposent ou pas. En tout cas nous allons regarder cela.

Quelqu'un avait proposé des toilettes mixtes, je ne sais pas si c'est tellement la mode mais nous allons regarder avec nos architectes ce qu'il en est. J'ai pris bonne note de vos remarques. Merci.

8) Circulation Rue des Bossons - Route de Loëx - Crédit de réalisation de Fr. 3'420'000.00 (projet de délibération N° 2287)

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame BÄNZIGER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Petit rappel, je sais que la plupart d'entre vous l'on déjà entendu plusieurs fois.

Schéma de circulation rue des Bossons, pour ceux qui étaient là, nous avons déposé un projet de délibération en décembre 2012 pour traiter le schéma de circulation de la rue des Bossons pour un certain nombre de raisons.

D'une part il s'agissait, à l'époque, de la volonté de limiter le trafic de transit, nous étions plein d'espoir. Aussi, de tenir compte du plan général d'assainissement du bruit à Onex en faisant le schéma de circulation rue des Bossons définitif pour nous permettre de savoir quelles mesures prendre pour réduire le bruit et de procéder à la pose de phonoabsorbant.

Il s'agissait aussi au niveau des critères d'améliorer la progression du bus, d'améliorer la fluidité du trafic et réduire les files d'attente, de pouvoir faire l'aménagement définitif du giratoire des Grands-Portes, de favoriser l'interconnexion entre les différents pôles de la commune, notamment Coop, galerie du Loup et la Traille, ne pas oublier l'accessibilité aux différents commerces, favoriser la mobilité douce et d'améliorer quelque peu la qualité urbanistique de la place des Deux-Eglises.

Un certain nombre de délibérations, d'études, de commissions et de motions plus tard nous sommes arrivés à un constat intermédiaire. Une partie du trafic de transit que nous observons en sortie de Ville d'Onex, puisque c'est surtout en sortie de Ville d'Onex qu'ils auront des problèmes, nous avons moins de soucis en entrée de ville.

Nous avons beaucoup de trafic qui vient le matin en entrée de ville direction Ville de Genève mais il nous dérange moins parce qu'il ne fait pas de bouchons, ce qui nous a préoccupés tout le long surtout est le trafic en sortie de ville puisque c'est ici que nous constatons des bouchons et des encolonnements.

Une partie de ce trafic vient de la poche, cette fameuse poche Lancy et Onex donc ce qui est compris entre la place des Deux-Eglises, l'avenue des Grandes-Communes et le Pont-Butin. Les gens sortent, ils travaillent et vont depuis leurs emplois jusqu'à leur domicile et ils ne peuvent pas y faire grand-chose, ils sont à l'intérieur de cette poche.

Deuxième chose, tout ce que nous avons essayé de proposer comme mesure pour limiter le trafic de transit donc les véhicules qui proviennent notamment de la route du Pont-Butin, nous sommes arrivés sur une fin de non-recevoir de la part de l'Office cantonal des transports.

Il s'agit notamment de la proposition de remettre un feu de circulation depuis le Pont-Butin du côté d'Implenia, pas possible d'en mettre un car l'encolonnement des voitures sur le Pont-Butin gêne celui-ci, qui est un axe prioritaire pour le canton.

La proposition de nos mandataires de faire un bypass au niveau du carrefour des Esserts pour permettre que la route du Pont-Butin en direction de la route de Chancy puisse mieux s'évacuer et donc diminuer l'intérêt de passer par Onex a été refusée car cela bloque les voitures qui viennent de la Ville de Genève.

Bref, force est de constater que nous devons nous débrouiller avec le trafic de transit si nous voulons agir sur celui-ci c'est ailleurs qu'il faut agir, au niveau de la problématique de transit de manière générale, problématique de mobilité au niveau de l'ensemble du canton.

Le Léman Express peut être une première étape mais de loin pas la définitive. Nous attendons avec impatience 2040 avec l'arrivée du RER à Bernex. D'ici là, nous ne pouvons qu'espérer qu'un certain nombre de mesures autres permettent de réduire ce trafic.

Nous avons quand même mis en place une amélioration par rapport à la situation peu satisfaisante au droit des galeries du Loup, nous avons installé ce feu d'abord provisoire puis maintenant définitif.

Ce bypass au niveau de la rue des Bossons donc entre le carrefour rue des Bossons au Bois-de-la-Chapelle et la place des Deux-Eglises qui permet de limiter les encolonnements au niveau de cette place qui bloquait totalement la place des Deux-Eglises.

L'année dernière, nous sommes venus vous présenter un aménagement définitif pour le tronçon compris entre le giratoire des Grands-Portes et la place des Deux-Eglises.

Nous avons été en commission et votre municipal a retenu deux variantes d'aménagement, ce que nous appelons les variantes cinq et six qui pouvaient grandement améliorer la situation au niveau de la rue des Bossons et nous permettre d'aller de l'avant avec un projet définitif.

La municipal avait également demandé à ce que nous étudions la possibilité de faire un giratoire au niveau de l'intersection entre la rue du Bois-de-la-Chapelle et la rue des Bossons.

Cela a été étudié avec grand sérieux par nos mandataires et si les gabarits sont suffisants, le problème du giratoire à cet endroit-là est qu'il ne permet pas de garantir la priorité du bus et pose toujours problème de générer trop de file d'attente.

Aujourd'hui, nous venons vers vous avec la mise au net des deux variantes, la cinq et la six. Comme vous l'aurez vu, le Conseil administratif priorise la variante cinq qui poserait moins de problème de risque de bouchon au niveau de la rue des Grands-Portes puisque votre municipal, à un moment donné, n'a pas souhaité fluidifier le trafic de sortie de la rue des Grands-Portes.

Nous n'avons pas la possibilité d'avoir un gros débit direction route de Chancy donc si nous amenons beaucoup de voiture à cet endroit, nous risquons d'avoir des encolonnements qui pourraient même porter préjudice au bus entre la Coop et la rue des Grands-Portes.

Sur les deux variantes, ce qu'elles ont en commun est qu'elles offrent plus de sécurité au niveau du carrefour Bois-de-la-Chapelle et rue des Bossons. Elles favorisent la progression du bus, puisque le bus est prioritaire au niveau du carrefour et à un site clairement dédié à lui-même entre le Bois-de-la-Chapelle et la place des deux églises.

Elles améliorent la sécurité des vélos puisque nous prévoyons des pistes et des bornes cyclables, les trottoirs sont élargis pour favoriser aussi la circulation des piétons et au niveau de la vitesse des véhicules, que beaucoup d'entre vous ont aussi constaté en entrée de ville depuis la route de Loëx, des seuils et des resserrements doivent aussi permettre de tasser quelque peu.

Ce sera encore amélioré avec les mesures zones trente que vous verrez le mois prochain ou d'ici deux mois, qui seront prises entre la Coop et le giratoire Grands-Portes, donc nous essayerons de faire en sorte que les voitures circulent moins rapidement quand ils viennent de la route de Loëx.

Au niveau végétalisation, vous avez vu que dans le budget il y a Fr. 100'000.00 prévu pour les arbres donc un arbre va devoir être abattu mais sera remplacé au niveau de tous

l'aménagement qui est prévu entre les galeries du Loup et par-dessus la rue des Bossons.

Nous aimerions vraiment qu'il y ait une meilleure connexion entre les commerces galerie du Loup et ceux qui sont en bas de la canne de hockey, il est vrai que ces derniers sont souvent oubliés et nous pouvons vraiment faire quelque chose en termes d'espace public qui soit sympathique.

Enfin, la différence entre les deux variantes, avec la variante cinq, il y a une cohabitation entre l'avenue des Grands-Portes et les galeries du Loup en venant de la Coop, vous pouvez aller en voiture depuis la Coop jusqu'aux galeries du Loup.

La variante six, il n'y a pas de possibilité d'aller en voiture depuis la Coop jusqu'aux galeries du Loup puisque le trajet compris entre le giratoire Grands-Portes et les galeries du Loup est réservé aux bus et aux vélos ce qui en soit est une bonne chose et a le mérite d'être clair mais qui peut poser encore un certain nombre de problèmes en termes de file d'attente.

Voilà pour la présentation, si vous avez des questions je suis à votre disposition. Merci.

Mme YUNUS EBENER (Ve) : Merci, Monsieur le Président. En effet, ce schéma permet d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes et un revêtement phonoabsorbant, mais nous nous aimerions bien davantage réfléchir sur la manière dont nous avons de se déplacer surtout avec les véhicules motorisés qui provoquent pas mal de bouchons.

Par exemple, les transports publics sont pris dans ces bouchons alors que des personnes décident de jouer le jeu et cela participe à l'augmentation de la pollution de l'air. Si notre eau était aussi polluée que l'air nous ne la boirions pas.

Nous savons que si environ 10% de la population décide de changer ses habitudes, elle entraîne avec elle le reste de la population et nous aimerions un peu discuter de tout cela en commission urbanisme et voir comment nous pouvons davantage encourager les gens à utiliser d'autres véhicules que les véhicules motorisés. Merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Nous remercions Madame BÄNZIGER pour les explications données ainsi que notre préopinant.

Toutefois, au vu du montant et à l'importance de la décision à prendre, le groupe MCG demande aussi le renvoi en commission. Merci.

M. FORSELL (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Au nom du groupe PLR, nous allons renvoyer ce sujet en commission de l'urbanisme.

Notamment au regard du montant pour avoir aussi des précisions sur les deux variantes cinq et six et finalement vérifier et contrôler sur le plan global de la commune la circulation et les flux. Merci.

M. OUEDRAOGO (PDC) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PDD aussi va soutenir le renvoi en commission parce qu'effectivement nous savons que le CA

recommande la variante cinq mais dans notre discussion au niveau du PDC beaucoup préfère la variante six.

Donc nous voudrions avoir plus de précisions et prendre une décision éclairée. Merci.

M. ERATH (S) : Merci, Monsieur le Président. Premièrement, j'aimerais savoir si nous pourrions avoir plus chaud parce qu'il fait très froid en ce moment.

Mis à part cela, je suis très content, qu'après les quelques années que j'ai passées ici, de constater que nous allons enfin trouver une solution et que les habitants d'Onex vont pouvoir enfin profiter d'un aménagement du rond-point des Grands-Portes et de la pose d'un phonoabsorbant.

Le parti socialiste, en tout cas moi, je suis personnellement plus pour la variante numéro cinq et nous sommes bien sûr ouverts à ce projet et à un renvoi en commission. Merci.

M. DEROUETTE (Indépend.) : Merci, Monsieur le Président. Effectivement c'est la deuxième législature où nous parlons de ce fameux carrefour.

Lorsque nous jouons le jeu, c'est-à-dire quand nous sommes piétons ou en deux roues et que nous allons chercher nos enfants au judo ou dans d'autres activités sportives, je vais rejoindre ma préopinante Madame YUNUS EBENER.

C'est tout sauf agréable de respirer l'air quand nous marchons à côté et pour ces raisons-là, je rejoins les Verts et même si je pense que nous pourrions voter certaines choses sur le siège aujourd'hui, je propose le renvoi en commission même si je n'y serais pas. Merci.

Le Président (PLR) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération N° 2287.

Ceux qui sont pour le renvoi en commission du projet de délibération N° 2287 votent +, vert, ceux qui s'abstiennent, 0, bleu, ceux qui sont contre -, rouge. Le vote est lancé.

Le projet de délibération N° 2287 est renvoyé en commission Urbanisme et promotion économique par 25 oui et 2 abstentions (27 votants).

9) Mise en œuvre du plan directeur communal - Projet de modification des limites de zones et d'image directrice Onex-centre - Crédit de Fr. 82'000.00 (projet de délibération N° 2288)

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame BÄNZIGER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Comme vous l'avez vu, il s'agit ici, dans le cadre de ce projet, de la mise en œuvre de notre plan directeur communal.

Pour rappel ce plan directeur communal certains de vos collègues ont travaillé pendant à peu près 18 comités de pilotage, a été validé en 2014 par votre Conseil en 2015 par le Conseil d'Etat.

Il ne contient pas que l'image directrice de la zone villa, il contient énormément de chapitres qui traitent de la qualité au niveau de la cité de la Traille.

Ils traitent de comment améliorer l'idée de centre urbain, comment donner un cœur à la ville, de la santé, de l'économie et du social.

Donc le plan directeur communal une fois de plus est bien plus que dire où est-ce que nous allons densifier en zone villa, il contient aussi toute une série de chapitres qui permettent d'améliorer la vie des onésiens sur les prochaines années.

Ce plan directeur communal notamment s'est penché sur le centre d'Onex, place des Deux-Eglises, salle communale, galeries du Loup. Ce que nous essayons d'identifier comme centre, vous le savez que nous ne sommes pas très heureux du boulevard urbain que l'on nous avait promis au niveau de la route de Chancy mais nous essayons au mieux de travailler sur une centralité qui comprend les secteurs Vieux-Village et place des Deux-Eglises et côté galeries du Loup etc.

Pour rappel, au niveau de ces planifications qui sont là pour améliorer les choses, il y a notamment une demande qui a été faite depuis longtemps par des pétitionnaires et repris par le Conseil municipal est le plan de site du Vieux-Village.

Sachez que pour ce plan de site, pour ceux qui s'en souviennent, l'année dernière vous avez voté une résolution pour pouvoir le mettre définitivement sur les rails puisque tout a été fait au niveau communal.

Cela fait maintenant bientôt 14 mois que ce plan de site est à l'arrêt au niveau du service des monuments et des sites donc nous attendons toujours d'avoir les moyens de clarifier ou de définir les conditions de protection du Vieux-Village. Cela est d'un côté de la route de Chancy.

Du même côté il y a aussi eu déjà l'étude par rapport à refaire, nous en avons discuté tout à l'heure, la salle communale. Il y avait dans le plan directeur l'idée que nous pourrions faire un partenariat public/privé pour trouver les moyens de refaire la salle communale.

Une étude a été faite en 2012/2014 si je ne me trompe pas et nous avons bien du constater que malgré tous les efforts et la bonne volonté un partenariat public/privé ne serait absolument pas intéressant pour la Ville d'Onex.

Raison pour laquelle mon collègue, François MUMENTHALER, vous propose pour le moment de veiller à la réfection de la salle communale petit à petit puisque pour le moment nous n'avons pas les moyens de faire une réfection complète de cette salle communale.

Pour le nord de ce centre villageois, il y a la volonté de mieux maîtriser des espaces publics, les équipements et les commerces qui pourraient se développer autour de la place des Deux-Eglises, donc un peu au nord vous l'avez vu entre la route de Loëx, le carrefour de l'auberge et le chemin François-Chavaz.

Le sujet de cette étude est de voir quelles modifications nos zones proposent pour pouvoir mieux maîtriser le développement de cette partie de la commune. Le secteur à l'étude est actuellement en zone 4B ordinaire.

Dans une zone ordinaire, les collectivités publiques n'ont rien à dire, quelqu'un vient avec un projet de bâtiment il peut utiliser les gabarits de la zone dite et les hauteurs mais il n'y a aucun engagement à prendre avec les collectivités publiques, pas de concertation nécessaire, pas de plan localisé de quartier donc en tant que commune ou habitant nous n'avons rien à dire.

L'étude qui vous est proposée ici est d'une part par une modification de zone, de passer en zone de développement qui permet de faire un plan localisé de quartier qui celui-ci demande à ce qu'il y ait la concertation des habitants.

La deuxième chose est de savoir dans quelle zone est-ce que nous voulons aller. Actuellement nous sommes en zone 4B qui est de dix mètres, la 4A est de quinze mètres, 3 est de vingt et un mètres.

Nous ne sommes pas sûrs d'avoir besoin d'un gabarit de zone 3 mais par rapport à l'image que nous allons vous fournir, vous pourrez constater que la zone 4A nous permet de dégager des espaces au sol pour mieux installer soit des jeux, soit des équipements publics et de préserver un certain nombre de végétations arborées qui existe dans ce secteur mais aussi de pouvoir établir certains cheminements, connexion qui permet de mieux relier les différents quartiers entre eux.

Voilà, l'objectif de cette étude est de montrer quelle image est-ce que nous pouvons proposer pour améliorer l'identité de ce secteur en termes de commerce, d'équipement public, d'aménagement paysager.

Deux propositions vous seront faites en termes de zonage mais en tout cas pour que la commune, la collectivité et les habitants puissent avoir leur mot à dire, il faut que ce soit de la zone de développement. Voilà ce qui est prévu par le biais de ce projet de délibération.

L'étude est une chose et vous aurez après, en retour, la validation de l'image directrice dans un premier temps et éventuellement un plan directeur quartier et il vous sera aussi soumis par la suite, une fois que la concertation aura été faite avec les habitants, le plan localisé de quartier.

Il y a toute une série de procédures qui permettent au Conseil municipal et aux habitants de donner leur avis par le biais des enquêtes publiques. Si vous avez des questions, je me tiens à votre disposition et si vous êtes curieux n'hésitez pas à consulter le plan directeur communal qui est disponible sur le site internet de la commune.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Au vu des plans, l'emplacement visé est un point stratégique à Onex qui est appelé à changer en raison de sa situation et de la proximité des transports publics.

Envisager une modification de zone en zone de développement permettrait à notre commune d'avoir plus de contrôle sur son territoire, d'assurer un développement harmonieux et des aménagements de qualité.

La question sera est-ce que nous allons aller vers une zone 3 à vingt et un mètres ou une zone 4A à quinze mètres mais nous pourrons en rediscuter par la suite. Dans tous les cas, cela permet de faire vivre le plan directeur communal et nous sommes favorables à ce projet. Merci.

M. HAAB (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le PLR est également favorable à cette étude de ces zones. Simplement une petite précision, j'aurais préféré que dans le titre au lieu d'avoir « crédit de Fr. 82'000.00 » j'aurais préféré « crédit d'étude de Fr. 82'000.00 » mais c'est un détail. Nous allons soutenir ce crédit.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Vu qu'il s'agit d'une étude et que nous pourrions revenir en commission par la suite et que le but est tout à fait louable pour mieux optimiser le sol, le groupe socialiste est favorable aussi à ce crédit.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Egalement le groupe MCG va voter sur le siège, nous sommes favorables à ce projet. Merci.

M. MONTESSUIT (PDC) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PDC soutient également l'étude pour le crédit.

Mme la Maire : Merci, je voulais juste répondre à Monsieur HAAB, je comprends totalement le sens de votre question. Tout ce qui est au niveau des planifications directrices ne sont pas des études suivies d'un projet de réalisation.

Le but de ce crédit est de fournir une image, un plan, un concept et nous appelons cela crédit et pas crédit d'étude car généralement les crédits d'étude sont suivis d'une réalisation.

L'objectif ici est vraiment de fournir une image, un concept planificateur c'est pour cela que c'est juste crédit.

Mme RIME (Indépendant) : Merci, Monsieur le Président. En tant qu'indépendante, je vote sur le siège ce projet, merci.

Le Président (PLR) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2288

Je sou mets le projet de délibération N° 2288 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Ceux qui sont pour le projet de délibération N° 2288 votent +, vert, ceux qui s'abstiennent, 0, bleu, ceux qui sont contre -, rouge. Le vote est lancé.

Le projet de délibération N° 2288 est approuvé par 25 oui et 2 abstentions (27 votants).

Délibération N° 2288 dont la teneur est la suivante :

«Vu le Plan directeur communal (ci-après PDCom) adopté par le Conseil municipal le 11 novembre 2014 (R/185B), notamment la fiche 6-1-1 préconisant le développement d'une centralité urbaine

Vu l'approbation du PDCom par le Conseil d'État le 11 mars 2015

Vu le Plan Directeur Cantonal 2030 (ci-après PDCant), notamment la fiche A02 préconisant de poursuivre la densification de la couronne urbaine

Vu la première mise à jour du PDCant 2030 validée par le Conseil d'État le 5 septembre 2018 et adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019

Vu la requête en autorisation de construire DD112651 prévoyant la construction d'un immeuble de 20 logements au chemin François-Chavaz 7

Vu le projet de démolition d'un immeuble de 36 logements à la route de Loëx 10-16 et le projet de construction prévoyant la construction de 68 logements à la route de Loëx 10-16

Vu la proximité immédiate avec les axes de transports publics, tram 14, bus 21 et futur bus à haut niveau de service (BHNS)

Vu l'article 15A alinéas 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) permettant à une commune d'entamer une procédure de modification des limites de zones

Vu l'article 13B alinéas 1 à 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) permettant au canton d'appliquer un refus conservatoire aux demandes d'autorisations de construire situées dans des périmètres soumis à des modifications de zone (MZ)

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et 31

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

Par 25 oui et 2 abstentions sur 28 Conseillers municipaux présents

1. *De procéder à l'étude d'une modification des limites de zones dans le périmètre "Onex-centre" défini par la fiche 6.1.1 du PDCOM 2014*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 82'000.00 destiné à cette étude*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités dès la fin des travaux estimé en 2021*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 82'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude »*

* * *

10) Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu - Cautionnement d'un emprunt Fr. 81'040.00 (projet de délibération N° 2290)

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame BÄNZIGER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Centre intercommunal de voirie à Saint-Mathieu, Bernex, Onex et Confignon, tout le monde voit où cela se trouve et tout le monde sait exactement de quoi nous parlons, nous allons partir de ce principe-là.

Tout d'abord, vous savez qu'il est prévu actuellement, pour ce bâtiment du Centre intercommunal de voirie, qui a un certain âge et qui a besoin d'importants travaux de réfection, une étude pour faire un phasage des différents travaux pour que nous sachions au niveau des différentes communes comment est-ce que nous allons faire pour financer ces travaux qui vont s'échelonner sur un certain nombre d'années.

Nous verrons si par le futur cela sera des demandes de cautionnement ou des subventions d'investissement qui seront proposées par rapport à la réalisation de ces travaux mais en attendant que ces investissements à venir en détail vous soient présentés, il y avait déjà depuis l'année dernière des travaux à faire identifier au niveau du bâtiment principal.

Notamment par rapport à des pertes de chaleur au niveau des bureaux de Bernex et d'Onex qui demande un chauffage à outrance en hiver. D'autre part aussi en raison d'infiltrations au niveau du toit, l'étanchéification de la dalle pour éviter ces problèmes d'étanchéité qui sont clairement identifiés.

Ces travaux administratifs identifiés à l'avance vous sont proposés et pour se faire un cautionnement est demandé de la part des différentes communes, de la part de la Ville d'Onex s'est Fr. 80'000.00, le montant total est de Fr. 100'000.00.

Voilà tout ce que je peux vous dire par rapport à ces deux aspects très précis en termes de travaux au niveau de ce bâtiment du CIV si vous avez des questions de compréhension, je me tiens volontiers à votre disposition.

M. PRAT (S) : Merci, Monsieur le Président. Vu que ce crédit servira à faire des travaux au CIV en offrant aussi des conditions de travail correctes à notre arsenal communal, le groupe socialiste votera oui à ce projet de délibération 2290 et invite les autres groupes à en faire de même afin d'obtenir la majorité absolue nécessaire selon la loi d'administration des communes. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Bien entendu, nous allons soutenir ce projet puisque je rappelle que c'est une caution que l'on demande à la commune.

La commune a largement les moyens de cautionner cette demande de crédit et le CIV aura largement les moyens de le payer, le CIV ne sera jamais en faillite donc nous ne risquons pas grand-chose et il est clair que nous pouvons cautionner ceci.

M. OUEDRAOGO (PDC) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PDC aussi va soutenir ce cautionnement même si le PDC préférerait que l'étude que nous avons demandé donc l'étude stratus se fasse avant parce qu'ici nous faisons des interventions d'urgence mais nous n'avons pas la vision à long terme.

M. IBRAIMI (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG va également soutenir le projet et votera sur le siège, merci.

Le Président (PLR) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2290

Je sou mets le projet de délibération N° 2290 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Ceux qui sont pour le projet de délibération N° 2290 votent +, vert, ceux qui s'abstiennent, 0, bleu, ceux qui sont contre -, rouge. Le vote est lancé.

Le Président (PLR) : S'agissant d'une demande de cautionnement et selon la loi sur l'administration des communes la LAC, il faut voter selon le principe de la majorité qualifiée, majorité absolue, donc le Président du Conseil doit voter également.

Mesdames et Messieurs ceux qui sont favorables votent oui, celles qui s'y opposent votent non. Le vote est lancé.

Le projet de délibération N° 2290 est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants, le Président ayant voté).

Délibération N° 2290 dont la teneur est la suivante :

«Vu le groupement intercommunal "Centre intercommunal de voirie de St-Mathieu" regroupant les communes de Bernex, Onex et Confignon

Vu le but du groupement qui est d'assurer l'entretien et l'exploitation du bâtiment du centre de voirie

Vu la Motion M/339 du 10.09.2019 Planifions les travaux du centre intercommunal de la voirie (CIV) et la réponse du Conseil administratif

Vu la nécessité de procéder aux changements des vitrages du bâtiment ainsi qu'à la réfection de la dalle sur les alvéoles

Vu les statuts du groupement du 24 juin 2010, autorisant à l'article 7 le recours à l'emprunt

Vu que les investissements prévus concernent des travaux allant pleinement dans le sens du but du groupement

Vu l'intérêt général de la population onésienne à la réalisation de ce projet

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre g

Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu l'article 20, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Conformément aux statuts du groupement intercommunal du 25 août 1989

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité qualifiée

Par 28 oui sur 28 Conseillers municipaux présents

- 1. D'autoriser le groupement intercommunal de St-Mathieu à contracter un emprunt à concurrence d'un montant total de Fr. 200'000.00*
- 2. D'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement de la commune pour la part de la commune d'Onex, soit Fr. 81'040.00 (40,52%)*
- 3. De subordonner cette décision au vote par les communes de Bernex et Confignon d'une délibération approuvant leur part respective du cautionnement sur cet emprunt*
- 4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer les actes nécessaires*
- 5. D'indiquer ce cautionnement en pied du bilan de la Ville d'Onex»*

* * *

11) Emplacements de jeux extérieurs - Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 36'000.00 (projet de délibération N° 2291)

Le Président (PLR) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame BÄNZIGER, pour qu'il nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Nous venons vers vous avec une demande de crédit complémentaire, la ligne affectée au renouvellement et la réparation des jeux pour enfants sur la commune est approvisionnée par Fr. 10'000.00 au budget 2020 et le bureau spécialisé qui est chargé d'étudier les jeux, voir s'ils sont aux normes et s'il y a des réparations à faire pour des questions de sécurité.

Il nous a fourni son rapport qu'une fois que le budget 2020 était sous toit, raison pour laquelle nous revenons vers vous avec cette demande de crédit de fonctionnement complémentaire, nous ne souhaiterions pas attendre le budget 2021 pour faire ces travaux.

Comme vous le savez, la question de la sécurité des normes pour des jeux pour enfants est quelque chose que nous ne pouvons pas prendre à la légère.

Je me permets aussi d'entrée de jeu, car je sais que la question nous est posée chaque fois, le bureau qui contrôle les jeux n'est pas le même que celui qui effectue les travaux. Cela avait été clarifié une fois pour éviter qu'il y ait la volonté de la part du bureau qui contrôle de gonfler le montant et le nombre de travaux à effectuer si c'était lui-même qui faisait les travaux.

Donc les deux choses sont séparées, le bureau qui inspecte n'est pas le même bureau que celui qui réalise les travaux. Je tiens à le répéter une fois.

Comme vous avez vu ces Fr. 36'000.00 ne sont pas pour une seule place de jeux, il y a différentes places qui sont concernées avec chaque type de réparations différentes et de mises aux normes différentes qui sont réalisées.

Nous n'aimerions pas avoir besoin de renoncer à certaines places de jeux puisque la demande est plutôt d'en mettre plus, comme pour les bancs publics. Les jeux et les bancs sont toujours très demandés c'est pourquoi nous ne souhaitons pas en supprimer.

Si vous avez des questions je veux bien essayer d'y répondre.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Les Verts sont évidemment favorables et nous allons voter sur le siège surtout au vu des nombreuses familles qui vivent à Onex et des nombreux enfants et écoles il est primordial d'assurer leur sécurité, merci beaucoup.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Pour la sécurité des enfants afin que la commune ne soit pas en porte à faux, nous savons que le BRP fait des

contrôles sur toutes les communes donc pour éviter tout accident le groupe MCG demande le vote sur le siège.

M. ERATH (S) : Merci, Monsieur le Président. Comme tout le monde, le groupe socialiste aussi est très attentif à la sécurité des enfants et demande à ce que nous votions sur le siège.

M. MONTESSUIT (PDC) : Merci, Monsieur le Président. Bien évidemment le PDC va soutenir ce crédit et demande le vote sur le siège pour la sécurité de nos enfants.

M. DEROUETTE (Indépend.) : Merci, Monsieur le Président. Pour toutes les raisons citées par mes préopinants, il est évident que je voterais sur le siège pour une question de sécurité pour les enfants et qu'ils puissent en profiter gaiement.

Le Président (PLR) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2291.

Je sou mets le projet de délibération N° 2291 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Ceux qui sont pour le projet de délibération N° 2291 votent +, vert, ceux qui s'abstiennent, 0, bleu, ceux qui sont contre -, rouge. Le vote est lancé.

Le projet de délibération N° 2291 est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants).

Délibération N° 2291 dont la teneur est la suivante :

« Vu le budget de fonctionnement du Service infrastructures publiques, environnement et sport (SIPES)

Vu la situation des comptes sur la rubrique 342.315

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

Par 27 oui sur 28 Conseillers municipaux présents

1. *D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de Fr. 36'000.00 destiné à la mise en conformité de places de jeux existantes*
2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2020 sous la rubrique 34.31*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre»*

* * *

12) Propositions individuelles et questions

Le Président (PLR) : Qui demande la parole ?

M. DEROUETTE (Indépend.) : Merci, Monsieur le Président. J'ai juste une réflexion et une question.

La réflexion est la suivante : en 2015 nous sommes passés de Fr. 87'000.00 à Fr. 95'520.00 soit une augmentation de 9,7% pour le salaire des Conseillers administratifs et vous avez voté la dernière fois une augmentation de 5,9% c'est-à-dire de Fr. 95'000.00 à Fr. 101'000.00.

Ce qui fait une augmentation entre 2011 et 2020 de 16,31%, ce qui est assez exceptionnel parce que le coût et l'indice du panier de la ménagère n'a pas augmenté de 16,31%.

Alors je me suis posé la question durant cette période, puisqu'il y a divergence en lisant ce qui avait été dit en 2015 et en citant une Conseillère administrative, le travail représenté pour cette augmentation à l'époque était de 80%.

En écoutant un peu les futurs Conseillers ou Conseillères administratifs, en tout cas, ceux qui se présentent estiment le travail à 60% uniquement alors je voulais savoir si la charge représentée était effective de 80% ou de 60% parce qu'il est évident qu'une augmentation de 5,9% avec une baisse de charge puisqu'en 2015 on nous annonçait 80% de charge.

Une augmentation avec une baisse de charge, je ne comprends pas bien ou alors il y a encore une augmentation de la charge, c'est-à-dire que nous passons de 80 à plus que cela. J'aimerais savoir, je ne l'ai pas trouvé, quelle était la charge estimée d'un Conseiller ou Conseillère administrative.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. J'ai juste une petite question au Conseil administratif si c'est possible d'utiliser un peu plus notre beamer parce que je pense que nous avons quelques personnes qui sont dans l'assistance et peut-être deux ou trois images de plans, de choses etc.

Je sais qu'à l'heure actuelle c'est assez difficile pour changer les écrans mais il existe des choses un peu simples. Voir si c'est possible, je pense que cela améliorerait pour le public et nous aussi nous pourrions avoir une télécommande cela pourrait être sympa.

Si nous pouvions l'utiliser un peu, il ne chauffe pas assez pour nous réchauffer (rires) mais il présente quelque chose de bien quand même.

M. HAAB (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je souhaite tout d'abord remercier Madame BÄNZIGER et en particulier le chef de service Monsieur ESCHER pour la taille de la haie entre l'école des Bossons et la copropriété avenue du Bois-de-la-Chapelle 92 à 100. Ainsi que de la végétalisation de la place bétonnée de l'ancien emplacement des containers devant l'école des Bossons.

J'ai bien entendu aussi quatre questions et une remarque. La première, le Conseil municipal demande au CA où nous en sommes avec la réponse au niveau du projet de motion 338 du 10 septembre 2019, c'est-à-dire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour sécuriser au plus vite l'espace public onésien destiné à la mixité vélos piétons sur les trottoirs de part et d'autre de la route de Chancy jusqu'au giratoire Gustave-Rochet.

Deuxième question, qu'en est-il avec la ligne d'électricité provisoire qui alimente l'école Onex-Parc tombée en panne en février 2019 respectivement quelle réponse avez-vous reçu depuis ma dernière intervention.

Troisième point, le parking des Evaux ne présente pas seulement des trous en formation mais bientôt des cratères en formation, quand allez-vous réparer provisoirement ou définitivement ce parking.

Aussi pour les Evaux, pour quand et comment allez-vous restreindre l'utilisation de ce parking utilisé aujourd'hui non seulement comme park and drive mais également pour stationner des camionnettes.

Quatrième point, plutôt une remarque, la commune fixe régulièrement des affiches dans les entrées de notre copropriété ou des immeubles, s'agissant d'un endroit privatif j'estime que ce genre d'affichage ne devrait être toléré que pour des avis importants touchant exclusivement l'ordre public et non pas pour les affiches touchant par exemple le bénévolat etc.

Je pense qu'il faut éviter la prolifération de ce genre de communication vu que d'autres entités pourraient copier cette manière de faire et je suis plutôt d'avis que nous devrions faire ce genre de publication via les journaux, flyers ou les réseaux sociaux. Merci.

M. ERATH (S) : Merci, Monsieur le Président. J'ai juste une remarque qui concerne la Conseillère administrative, je voudrais qu'elle prenne note de la nécessité de soutenir les associations et d'éviter au maximum la propagation d'information partielle voir tendancieuse qui sont préjudiciable au fonctionnement des associations. Je fais particulièrement allusion au problème de la ligne de la piscine.

M. PASCHE (Ve) : Oui, merci, Monsieur le Président. J'ai eu la surprise comme nombreux de mes collègues de lire un article à la limite de la diffamation ce matin dans le 20 minutes puisque c'est pour un problème qui date déjà de plusieurs mois et qui

a été légalement réglé et qui est diffamatoire lorsque l'on met simplement un article pour atteindre personnellement quelqu'un.

Dans cet article il était omis que les Verts soutenaient aussi cette candidate à Onex parce que nous sommes fiers de soutenir cette candidate, nous sommes fiers de soutenir ces patrons de PME qui se battent malgré une conjoncture difficile et en dent de scie et qui sont responsables pour ne pas mettre au premier problème survenu dans leur entreprise de mettre tout le monde au chômage.

Nous sommes fiers de soutenir ces patrons et patronnes qui maintiennent des emplois à Onex. Je voudrais aussi rappeler qu'il y a quelques années en arrière un candidat a été élu au Conseil administratif qui avait des casseroles réelles, quand je dis des casseroles c'est plutôt des chaudrons, qui a quand même été élu au Conseil administratif.

Encore une fois, les Verts soutiennent ces patrons et patronnes de PME qui se battent pour soutenir l'emploi à Onex. [Applaudissements].

M. MUMENTHALER : Merci, Monsieur le Président. Je remercie tout d'abord Monsieur HAAB par rapport aux câbles électriques des SIG, comme vous je constate que la réparation n'est toujours pas faite, malgré nos nombreuses relances des SIG dont c'est la responsabilité, la compétence et nous les relançons régulièrement et je vais encore une fois les relancer demain matin.

Je ne peux plus vous dire quand cela sera fait étant donné qu'ils ne tiennent pas leurs engagements mais je vais tenter de les faire accélérer pour cette réparation.

Ensuite, j'aimerais répondre à Monsieur DEROUETTE dans la mesure où je ne suis pas concerné par l'augmentation des indemnités des Conseillers administratifs.

Tout d'abord, j'aimerais dire Monsieur DEROUETTE nous ne sommes pas soumis à un horaire donc dire taux d'activité ça va lorsque nous sommes soumis à un horaire de 40h par semaine et nous pouvons dire « oui si tu travailles à 80% tu travailles quatre jours par semaine ».

Un Conseiller administratif, comme disaient certains de mes collègues, nous sommes attachés à la commune et nous devons faire le job, devons remplir les tâches indépendamment du temps que cela nous prend. Les augmentations qui ont été faites en 2011 notamment pour 2015 ne sont pas des augmentations qui doivent être liées au coût de la vie.

Il s'agit vraiment d'une adaptation à des pratiques des autres communes suburbaines et dans l'exposé des motifs du document que vous avez voté le mois passé, vous avez pu constater que les indemnités versées aux Conseillers administratifs de la Ville d'Onex sont tout à fait dans la norme voire inférieur à un certain nombre de communes suburbaines. Je ne vais pas revenir là-dessus.

Ensuite quel est le temps que nous y passons, évidemment cela dépend des semaines, des périodes, en moyenne si je compte la totalité du temps que je passe pour la commune entre les séances de commission, les séances de travail, les séances avec les chefs de service à cela il faut ajouter toutes les séances à l'association des communes genevoises.

En tant que Président de la commission des finances de l'ACG j'ai un certain nombre de séances qui ont toujours lieu à midi, vous pourrez me dire entre midi et deux heures cela ne compte pas car ils nous donnent des petits sandwiches mais je peux vous dire que nous travaillons.

Ensuite aussi bien moi que mes deux collègues nous faisons partie de nombreuses commissions, je crois que je fais partie de la commission du bruit, Cheneviers, du FI, du fond intercommunal du FIA, et mes collègues aussi ont des commissions.

Ce sont toujours des séances qui viennent en plus. Donc je crois qu'effectivement un taux moyen de 80% qui se réduit un peu durant l'été, car pendant l'été nous prenons quand même trois semaines de vacances, est un taux juste.

Effectivement, nous pouvons nous arranger nous pouvons nous organiser, j'ai des collègues à Lancy par exemple qui vont tous les matins à 5h30 à la Mairie pour traiter les affaires courantes, signer des courriers mais c'est du temps de travail.

J'estime personnellement si nous voulons faire correctement son travail, si nous voulons s'engager dans les structures intercommunales, il faut y passer à peu près si nous prenons un 80% de 40% c'est des fois à midi, des fois les soirs.

Prenez aujourd'hui nous avons commencé la séance à 8h ce matin oui je suis rentré une demi-heure à la maison avant la séance du Conseil municipal et par chance ce soir nous allons finir tôt mais ce sont des bonnes journées.

Voilà, j'espère que ma réponse vous éclaire mais si cela ne vous convient pas Madame KELLER ce n'est pas grave. Si mes collègues veulent ajouter quelque chose notamment Madame BÄNZIGER qui n'est plus concernée par cette augmentation, je lui passe la parole.

Mme la Maire : Oui, merci, Monsieur le Président. Juste en complément, je suis d'accord avec mon collègue, que la question des horaires des pourcentages de travail n'est pas vraiment adaptée s'agissant d'indemnités.

Il est vrai qu'il a fallu fournir à un certain moment de minimum de taux de présence ou d'heures de présence mais je ne crois pas que c'est le nombre d'heures qui fait la qualité de notre travail ce que l'on fait réellement et la responsabilité que l'on porte.

Il y a aussi les indemnités des autres CA dans les autres communes et il a été évoqué un pourcentage d'augmentation, personne s'offusque du fait qu'il y a eu aucune augmentation depuis cinq ans par contre nous nous offusquons parce qu'il y a une augmentation au bout de cinq ans.

Je dirais que ce n'est pas tout à fait la même chose de calculer un pourcentage d'augmentation 1-1 de l'année X que de compter le pourcentage d'augmentation par rapport à l'année X-5 à l'année X.

Le reste, je crois que Monsieur MUMENTHALER a largement donné les contraintes de cette charge et s'il y en a qui souhaite débattre de chaque pourcent ou heure de travail pas de soucis, je me tiens volontiers à votre disposition en dehors de cet hémicycle.

Pour Monsieur HAAB au niveau du projet de motion 338 effectivement nous attendons une réponse de la part de l'Office cantonal des transports puisque tout ce qui est route de

Chancy, trottoirs etc. nous nous sommes un peu embarrassés, ce n'est pas nous qui maîtrisons ce secteur.

Avec l'avancement de l'étude de circulation Bossons nous aurons peut-être un peu plus la possibilité de reprendre l'encre sur ce secteur-là. Nous espérons que nous pourrions vous donner une réponse relativement bientôt.

Concernant le parking des Evaux, cela tombe bien et pas bien puisque le bureau de fondation des Evaux d'aujourd'hui a été annulé faute de participants, mais nous avons effectivement à l'ordre du jour un règlement pour le parking des Evaux.

Ce règlement propose de mettre le parking des Evaux en zone blanche 4h, qui permet, le cas échéant, d'intervenir si les personnes déposent les voitures sur ce parking simplement pour toute la journée avant d'aller chercher le bus ailleurs.

Donc si les gens utilisent le parking des Evaux en termes de parking de dépôt. En même temps nous pourrions procéder à des réfections sommaires mais les vraies réfections au parking des Evaux se feront en vue des travaux du restaurant.

Lorsque l'on refait des trous ou quand nous faisons des petits travaux de réfection à la première pluie venue généralement les trous se renforcent donc des travaux permanents se feront dans le cadre des travaux du restaurant, c'est ce qui est prévu autant dans l'image directrice que par rapport au projet restaurant.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Je dois une réponse à Monsieur HAAB par rapport à l'affichage, évidemment que la plupart du temps l'affichage est convenu avec les concierges par rapport à un certain nombre d'informations diffusées par la commune.

Il est évident que si le concierge ne veut pas de ces affiches elles ne sont pas affichées et si c'est le cas, je vous prie d'excuser le fait qu'elles aient été faites alors que le concierge ne l'aurait pas autorisé, il suffit de l'enlever.

Nous ne pouvons pas réserver cela car à ce moment-là, nous n'informons plus pour le premier août et un certain nombre d'événements et de manifestations communales et cela serait regrettable et d'ailleurs ce n'est pas la volonté de la plupart des concierges, des habitants et des propriétaires d'immeubles avec qui nous avons un partenariat par rapport aux emplacements admis pour ce type de d'affichage ou pas.

Je rappelle juste que le flyering à quand même une dimension peu écologique dans l'information de la commune aux habitants et que nous privilégions donc cet affichage d'intérêt public aux petites affichettes lorsque c'est possible pour des raisons d'utilisation de papier évidente.

Je voulais quand même juste préciser, attention Monsieur DEROUETTE, sans rentrer sur le fond que les réponses à ses interrogations il les trouvera dans le rapport de la délibération de 2015 où le Conseil municipal avait donné la marche à suivre au Conseil administratif sur comment adapter les indemnités.

Ce rapport est disponible pour les Conseillers municipaux évidemment et que le Conseil administratif s'est contenté de suivre cette marche à suivre et le montant de l'augmentation suit celle-ci également.

21210

C'est tout pour mes questions Monsieur le Président.

M. HAAB (PLR) : Tout simplement, j'avais un blanc j'étais plus sûr, le projet de motion pour les trottoirs de route de Chancy, je ne sais pas si vous y avez répondu.

Le Président (PLR) : Madame BÄNZIGER a répondu oui.

Le Président (PLR) : Alors donc, avant de lever la séance, est-ce que le public a des questions ? Si oui, il faut vous présenter, même si on vous connaît, mais présentez-vous.

La séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire :

Cédric AMBORD

Le Président :

Jean-Pierre PASQUIER